



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de MOUY (60250)
Résidence Autonome
« Dr Guy COMEAU-MONTASSE ».

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 060-266004365-20260312-DELIB0426-BF

SLOW

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
8	5	6

L'an deux mil vingt six, le Mardi 10 Mars à 09h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mouy, convoqué le 6 Mars 2026 s'est réuni au CCAS, sous la présidence de Monsieur Philippe TERRIER, Président du C.C.A.S.

Présents
Messieurs TERRIER, LTEIF, Mesdames, SEBIH, PATOUX, RIVIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5212-1 et suivants ainsi que l'article L.2312-1,

Absente
Mme MOREL et Mme ROMIEU

Vu le décret N° 1587 du 29 Décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Absentes excusées
Madame DEXTRE

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 3/25 en date du 03 avril 2025 approuvant le budget primitif,

Pouvoirs
Mme DEXTRE ayant donné pouvoir à Mr TERRIER

Vu les décisions modificatives prises lors des Conseils d'Administrations,

Siège vacant
1 siège vacant suite au décès de Mme LACROIX

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 Juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Le Président,

OBJET
Compte Administratif 2025 – RESIDENCE AUTONOMIE-

Sur le rapport présenté par Monsieur TERRIER, Président Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

❖ **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2025, tel qu'annexé et dont les résultats sont les suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	15 052.67 €	568 473.58 €
RECETTES	39 232.53 €	842 258.42 €
RESULTAT	24 179.86 €	273 784.84 €

OBJET
Acte rendu exécutoire après dépôt à la Sous-Préfecture de Clermont le Et publication ou notification du

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame La Sous-Préfète de CLERMONT, à Madame La Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, à Madame le Receveur Municipal de la ville de St Just en Chaussée pour exécution et publiée conformément à la législation et réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Le Président du C.C.A.S.

Monsieur Philippe TERRIER
Maire de Mouy

N°04/26